



EUROPEAN MEDICINES AGENCY
SCIENCE MEDICINES HEALTH

EMA/577376/2023
EMA/H/C/006055

Rimmyrah (*ranibizumab*)

Aperçu de Rimmyrah et pourquoi il est autorisé dans l'Union européenne (UE)

Qu'est-ce que Rimmyrah et dans quel cas est-il utilisé?

Rimmyrah est un médicament utilisé pour traiter les adultes atteints de certains problèmes de vue causés par un endommagement de la rétine (la couche photosensible située à l'arrière de l'œil) et plus précisément de sa région centrale, appelée macula. La macula assure la vision nécessaire pour voir les détails dans les tâches quotidiennes telles que la conduite, la lecture et la reconnaissance des visages. Rimmyrah est utilisé pour traiter:

- la forme «humide» de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). La forme humide de la DMLA résulte d'une néovascularisation choroïdienne (la croissance anormale de vaisseaux sanguins sous la rétine, qui peut entraîner des pertes de liquide et de sang et provoquer un gonflement);
- l'œdème maculaire (gonflement de la macula) causé par le diabète ou par une occlusion (blocage) des veines derrière la rétine;
- la rétinopathie diabétique proliférante (croissance de petits vaisseaux sanguins anormaux dans l'œil, liée au diabète);
- d'autres problèmes de vue associés à une néovascularisation choroïdienne.

Rimmyrah est un médicament «biosimilaire». Cela signifie que Rimmyrah est fortement similaire à un autre médicament biologique (le «médicament de référence») déjà autorisé dans l'UE. Le médicament de référence pour Rimmyrah est Lucentis. Pour de plus amples informations sur les médicaments biosimilaires, voir [ici](#).

Rimmyrah contient la substance active ranibizumab.

Comment Rimmyrah est-il utilisé?

Rimmyrah est administré par injection intravitréenne (injection dans l'humeur vitrée, le liquide gélatineux qui se trouve dans l'œil). Il n'est délivré que sur ordonnance et doit être administré par un oculiste qualifié et expérimenté en matière d'administration d'injections intravitréennes.

Official address Domenico Scarlattilaan 6 • 1083 HS Amsterdam • The Netherlands

Address for visits and deliveries Refer to www.ema.europa.eu/how-to-find-us

Send us a question Go to www.ema.europa.eu/contact **Telephone** +31 (0)88 781 6000

An agency of the European Union



La dose recommandée pour Rimmyrah est de 0,5 mg administrée en une seule injection. L'intervalle de temps à respecter entre deux injections de Rimmyrah dans le même œil doit être d'au moins quatre semaines.

Le traitement par Rimmyrah démarre par une injection tous les mois, les patients devant subir des tests réguliers de leur vision et un examen de l'arrière de l'œil, jusqu'à ce que le niveau maximum de vision soit atteint et/ou qu'il n'y ait plus de signe d'activité de la maladie. Le traitement par Rimmyrah doit être arrêté si le patient n'en tire pas de bénéfice.

Pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation de Rimmyrah, voir la notice ou contacter votre médecin ou votre pharmacien.

Comment Rimmyrah agit-il?

La substance active de Rimmyrah, le ranibizumab, est une petite fraction d'un anticorps monoclonal. Un anticorps monoclonal est un type de protéine conçu pour reconnaître une cible spécifique (appelée antigène), présente dans certaines cellules du corps, et s'y fixer.

Le ranibizumab a été conçu pour se fixer à une substance appelée facteur de croissance de l'endothélium vasculaire de type A (VEGF-A) et la bloquer. Le VEGF-A est une protéine qui cause le développement de vaisseaux sanguins et une perte de liquide et de sang au niveau de ceux-ci, ce qui entraîne un endommagement de la macula. En inhibant le VEGF-A, le ranibizumab réduit le développement des vaisseaux sanguins et permet de contrôler la perte de liquide et le gonflement.

Quels sont les bénéfices de Rimmyrah démontrés au cours des études?

Des études de laboratoire comparant Rimmyrah avec Lucentis ont démontré que la substance active de Rimmyrah est hautement similaire à celle de Lucentis en termes de structure, de pureté et d'activité biologique. Des études ont également démontré que l'administration de Rimmyrah produit des taux de substance active dans l'organisme similaires à ceux produits par l'administration de Lucentis.

En outre, une étude comparant Rimmyrah à Lucentis chez 616 patients atteints de la forme humide de la DMLA a montré que les deux médicaments présentaient une efficacité similaire. Après huit semaines de traitement, le nombre moyen de lettres que les patients pouvaient reconnaître lors d'un test oculaire standard s'est amélioré de six chez les patients traités par Rimmyrah et de sept chez les patients sous Lucentis.

Rimmyrah étant un médicament biosimilaire, il n'est pas nécessaire de répéter pour celui-ci toutes les études sur l'efficacité et la sécurité du ranibizumab menées sur Lucentis.

Quels sont les risques associés à l'utilisation de Rimmyrah?

La sécurité de Rimmyrah a été évaluée et, sur la base de toutes les études réalisées, les effets indésirables du médicament sont considérés comme comparables à ceux du médicament de référence Lucentis.

Pour une description complète des effets indésirables et des restrictions associés à Rimmyrah, voir la notice.

Les effets indésirables les plus couramment observés avec le ranibizumab (qui peuvent toucher plus d'une personne sur 10) sont les suivants: augmentation de la pression intraoculaire (pression à l'intérieur de l'œil), maux de tête, inflammation du corps vitré (inflammation dans l'œil), décollement du vitré (séparation du corps vitré de l'arrière de l'œil), hémorragie rétinienne (saignement à l'arrière

de l'œil), troubles de la vision, douleurs aux yeux, corps flottants du vitré (vision tachetée), hémorragie conjonctivale (saignement à l'avant de l'œil), irritation oculaire, sensation de corps étranger dans l'œil, larmoiement accru (yeux larmoyants), blépharite (inflammation des paupières), sécheresse oculaire, hyperémie oculaire (augmentation de l'irrigation sanguine de l'œil entraînant une rougeur), prurit des yeux (démangeaisons), arthralgie (douleurs articulaires) et rhinopharyngite (inflammation du nez et de la gorge). Dans de rares cas, les troubles suivants peuvent apparaître: endophtalmie (infection de l'intérieur de l'œil), cécité, lésions graves à la rétine et cataracte (opacité du cristallin).

Pourquoi Rimmyrah est-il autorisé dans l'UE?

L'Agence européenne des médicaments a considéré que, conformément aux exigences de l'UE pour les médicaments biosimilaires, Rimmyrah est hautement similaire à Lucentis en termes de structure, de pureté et d'activité biologique et est distribué dans l'organisme de la même façon. En outre, des études menées chez des patients atteints de la forme humide de la DMLA ont montré que l'efficacité et la sécurité de Rimmyrah sont équivalentes à celles de Lucentis.

Toutes ces données ont été considérées comme suffisantes pour conclure que Rimmyrah se comporterait de la même façon que Lucentis en termes d'efficacité et de sécurité dans ses utilisations autorisées. Par conséquent, l'Agence a estimé que, comme pour Lucentis, les bénéfices de Rimmyrah sont supérieurs aux risques identifiés et que son utilisation peut être autorisée au sein de l'UE.

Quelles sont les mesures prises pour assurer l'utilisation sûre et efficace de Rimmyrah?

Les recommandations et les précautions à observer par les professionnels de santé et les patients pour assurer l'utilisation sûre et efficace de Rimmyrah ont été incluses dans le résumé des caractéristiques du produit et dans la notice.

Comme pour tous les médicaments, les données sur l'utilisation de Rimmyrah sont surveillées en permanence. Les effets indésirables suspectés rapportés sous Rimmyrah sont soigneusement évalués et toutes les mesures nécessaires sont prises pour protéger les patients.

Autres informations relatives à Rimmyrah:

De plus amples informations sur Rimmyrah sont disponibles sur le site web de l'Agence, sous: ema.europa.eu/medicines/human/EPAR/rimmyrah